



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE Rodez, le 29/07/2020

Parution au Journal Officiel du 29 juillet 2020

Le Journal Officiel du mercredi 29 juillet 2020 a publié un arrêté du 7 juillet 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019 sur les communes de SAVIGNAC et VILLENEUVE.

Les habitants de ces communes disposent donc d'un délai de 10 jours maximum à compter de la publication du Journal Officiel (29/07/2020) pour présenter ou compléter, si nécessaire, leur déclaration de sinistre auprès de leurs assureurs.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

